

# LES FAMILLES, REINES DU CANTON

**VALAIS.** Peu de nouvelles déductions sont à signaler par rapport à la précédente taxation. Le canton reste très attractif pour les familles avec enfants.

KEVIN GERTSCH

Fidèle à sa réputation d'être particulièrement généreux envers les familles avec enfants, le canton a introduit cette année une nouvelle déduction de 3000 francs pour la garde de ses propres rejetons jusqu'à l'âge de 14 ans, alors que seules les familles dont le père et la mère exerçaient une activité professionnelle pouvaient déduire des frais de garde jusqu'à présent.

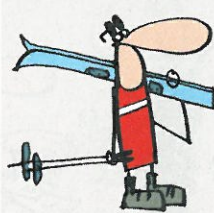
Une reconnaissance pour le travail des mères au foyer qui a toutefois comme corollaire une diminution des déductions en matière de frais de garde payés à des tiers. Celles-ci passent de 4000 à 3000 francs.

Notons que les parents dont les enfants font des études loin du domicile peuvent toujours déduire de leur revenu les frais d'internat ou de famille d'accueil pour chaque enfant bénéficiant d'un enseignement public du degré secondaire (jusqu'à 5470 francs), ainsi que les frais de logement pour un étudiant du degré tertiaire (maximum 5000 francs).

Au chapitre des nouveautés pratiques, le contribuable qui remplit sa déclaration sur l'internet pourra, en cas d'erreurs répétées, retourner le fichier contenant ses informations fiscales jusqu'à

## COMBIEN D'IMPÔT PAYEZ-VOUS?

Part du revenu annuel brut consacrée aux impôts communaux, cantonaux et fédéraux en 2011



CÉLIBATAIRE<sup>1</sup>



FAMILLE<sup>2</sup>

Commune	CÉLIBATAIRE <sup>1</sup>	Montant	FAMILLE <sup>2</sup>	Montant
SION Chef-lieu	17,9%	14 315 fr.	21,3%	34 008 fr.
LOÈCHE-LES-BAINS Commune la plus chère	21,7%	17 389 fr.	25,3%	40 414 fr.
BAGNES Commune la moins chère	17,2%	13 765 fr.	20,4%	32 586 fr.

<sup>1</sup> Revenu annuel brut de 80 000 francs, fortune de 30 000 francs, sans confession.

<sup>2</sup> Couple marié avec deux enfants de 5 et 7 ans, revenu annuel brut de 160 000 francs, fortune de 50 000 francs, sans confession.

DÉDUCTIONS PRINCIPALES	2011	Par rapport à 2010
<b>IMPÔT SUR LE REVENU</b>		
<b>Déduction par enfant</b>		
Jusqu'à 6 ans	7510 fr.	
De 6 à 16 ans	8560 fr.	
Dès 16 ans	11 410 fr.	
<b>Déduction supplémentaire par enfant dès 3 enfants</b>	1200 fr.	
<b>Garde d'enfants jusqu'à 14 ans</b>		
Déduction pour la garde de ses propres enfants	3000 fr.	+ 3000 fr.
Déduction pour les frais de garde par un tiers	3000 fr.	- 1000 fr.
<b>Déduction pour enfant en formation</b>		
Degré secondaire	5470 fr.	
Degré tertiaire	5000 fr.	
<b>Déduction pour versements aux partis politiques (sous conditions)<sup>1</sup></b>	-> 20 000 fr.	+ 20 000 fr.

<sup>1</sup> Cette déduction existait déjà auparavant, mais elle était englobée dans celle pour les versements en faveur d'œuvres d'utilité publique en Suisse et était limitée à 20% du revenu net.

9 fois, par voie électronique, au Service des contributions. De quoi soulager les éternels étourdis. ○

### À SAVOIR

Délai dépôt déclaration: 31 mars 2012  
Où se renseigner: 027 606 24 50, lu-ve 9h-11h/14h-17h, [www.vs.ch/impots](http://www.vs.ch/impots)  
Où télécharger le logiciel: [www.vs.ch/vstax](http://www.vs.ch/vstax)

## Atouts valaisans

LES ASTUCES ET CONSEILS DE PAUL-ANDRÉ ROUX

Cabinet fiscal et financier Roux & Associés SA



«Le Valais a introduit un arrêté qui limite les impôts cantonaux et commu-

naux sur la fortune et sur son rendement brut à un maximum de 50% du rendement de la fortune (bouclier fiscal). Par ailleurs, si vous possédez des participations dans des sociétés qui dépassent 10%, elles sont évaluées à 60% de leur valeur pour l'impôt sur la fortune.

### GAINS DE LOTERIE

Les gains de loterie sont imposés séparément, à 50% des taux du barème ordinaire, soit au maximum à 13% pour le canton et la commune.

### AMORTISSEMENTS

Le Valais favorise les nouveaux investissements des indépendants (et des sociétés): ceux-ci peuvent être amortis jusqu'à 100% l'année de l'acquisition. Un maçon qui achète une bétonnière pourra donc déduire cette acquisition à 100% la même année. Ce n'est pas possible pour l'achat d'un immeuble, qui pourra par contre être amorti au double des taux ordinaires (environ 7%).

### VALEUR LOCATIVE

Pour encourager l'accession à la propriété, les valeurs locatives sont estimées de manière raisonnable par le fisc, soit, selon la jurisprudence, à environ 60% du prix du marché. ○ MR